

Direction des Routes

Cergy, le **23 MAI 2019**

D19-DR-2149



Expéditeur : DR

Affaire suivie par : Florence GRANSART
Tél : 01.34.25.10.60
Courriel : florence.gransart@valdoise.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Saint GRATIEN
Place GAMBETTA
95210 SAINT GRATIEN

Objet : Projet de révision du règlement local de publicité

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 Avril dernier, vous sollicitez l'avis du Conseil Départemental du Val d'Oise sur le Projet de Règlement Local de Publicité instauré sur votre commune.

Après lecture attentive, celui-ci n'appelle pas d'observation particulière, néanmoins, je souhaiterais que puisse être sollicité l'avis du gestionnaire du domaine public départemental en charge de votre secteur (Service Territorial des Routes Rives de Seine et Vallée de Montmorency - STR/RSVM), pour toute implantation de support de publicité ou pré-enseigne sur le domaine public routier départemental, et notamment celles prévues en zone ZP3.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

COURRIER
ARRIVE LE

28 MAI 2019

MAIRIE DE
SAINT GRATIEN

Le Directeur des Routes

Didier JUVENCE

Copie : STR/RSVM

MAIRIE DE SAINT GRATIEN
Service instructeur : D.S.T.U.A
Courrier arrive le :
28 MAI 2019
Pour information : ... <i>Ma Ce Maire</i>
..... <i>A.19-4101</i>